



## CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX

Procès-verbal de la séance du lundi 26 octobre 2020 à 20.00 h.

À la Grande salle de l'Auberge communale de Corcelles-Payerne

A 20h00, **Charles-Edouard Bonny**, Président du Conseil, ouvre la séance.

35 membres sont présents, 27 membres sont excusés, 17 membres sont absents.

(79 membres au total)

### Ordre du jour

1. Appel
2. Démissions, admissions / assermentations.
3. Procès-verbal de la séance du lundi 7 septembre 2020.
4. Communications du bureau du Conseil Général.
5. Préavis municipal no 03 / 2020 – Arrêté d'imposition – Année 2021.
6. Préavis municipal no 04 / 2020 – Demande de crédit complémentaire pour la finalisation du dossier PACom (Plan d'Aménagement Communal).
7. Préavis municipal no 05 / 2020 – Demande de crédit pour la mise en place d'un système de gestion informatique du port et des services – « Gestinergie 4.0 ».
8. Communications de la Municipalité.
9. Propositions individuelles et divers

**Le Président** souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à ce Conseil Général, à savoir Madame Anita Vuagniaux du bureau NPPR Ingénieurs et Géomètres SA et de Messieurs Philippe Curty et Francis Dousse du Groupe E pour répondre à toutes les questions relatives aux points 6 et 7 de l'ordre du jour, à la Municipalité en nombre réduit, à Madame Sylviane CATTIN greffière municipale et Monsieur Michaël ROTZETTER boursier.

Au vu de la situation très particulière liée au COVID-19, pour le respect de chacun et le maintien des normes d'hygiène et de distanciation, elle nous oblige à nouveau de tenir notre séance extra-muros à la grande salle de l'Auberge communale de Corcelles près Payerne, mise à notre disposition gratuitement.

Il remercie l'assemblée d'avoir fait le déplacement pour pouvoir mener à bien cette assemblée du Conseil Général.

### **Point 1 : Appel**

La secrétaire procède à l'appel par ordre alphabétique. 35 membres sont présents, le quorum est atteint et la séance peut valablement délibérer, selon l'article 47 de notre règlement du Conseil.

Aucun changement n'est demandé dans l'ordre du jour précité, les points seront suivis tels que proposés.

## **Point 2 : Démissions, admissions/assermentations**

Aucune démission et admission n'a été annoncée.

## **Point 3 : Procès-verbal de la séance du lundi 7 septembre 2020**

Un exemplaire du procès-verbal a été envoyé en même temps que la convocation. Personne n'en demande la lecture.

**Monsieur Jean-Marc Pillonel** relève qu'au point 9, il ne parlait pas de répression mais de sécurité et de signalisation dans le village.

**Monsieur Thierry Blanc** souhaite que son intervention au point 9 soit modifiée par : qu'en serait-il en cas de collision entre un cycliste et un promeneur ?

Sans autre remarque, il est adopté à l'unanimité par tous les membres du Conseil Général.

## **Point 4 : Communications du bureau du Conseil Général.**

Communication no 1 :

### **Votation fédérale du dimanche 27 septembre 2020**

Objet 1 : Initiative populaire « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) ».

Résultat : 104 oui, 144 non. Refusée.

Objet 2 : Modification de la loi sur la chasse.

Résultat : 128 oui, 122 non. Acceptée.

Objet 3 : Modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct.

Résultat : 131 oui, 112 non. Acceptée.

Objet 4 : Modification de la loi sur les allocations pour perte de gain.

Résultat : 169 oui, 79 non. Acceptée.

Objet 5 : Arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat

Résultat : 138 oui, 112 non. Accepté.

Communication no 2 :

### **Votation fédérale du dimanche 29 novembre 2020**

Objet 1 : Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement

Objet 2 : Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre.

Communication no 3 :

### **Election communale pour la législature 2021 - 2026**

**Le Président** rappelle que les élections communales auront lieu le dimanche 7 mars 2021, sur une seule journée. Le dépôt des listes est fixé au **lundi 18 janvier 2021 à 12.00 h**. Les membres de la Municipalité feront part du renouvellement éventuel de leur mandat lors du prochain Conseil Général le 14 décembre 2020.

Communication no 4 : faits divers

- Nous avons tous appris l'incendie survenu récemment à la ferme d'Ostende. C'est un choc pour les habitants du village, car cette ferme fait partie des bâtisses marquantes de notre commune.
- Dans le registre performance, vous avez certainement appris l'exploit de **Monsieur Jacques Mayor** citoyen de notre commune qui a traversé le lac de Neuchâtel sur sa longueur en paddle. Bien que ce dernier eu souhaité plus de discrétion, nous le félicitons pour cet exploit.

**Point 5 : Préavis municipal no 03 / 2020 – Arrêté d'imposition – Année 2021**

**Monsieur Charles-Edouard** donne lecture du préavis précité qui propose de garder le taux actuel à 68,5% pour l'année 2021. Il passe la parole au rapporteur de la commission des finances **Monsieur Christophe Bonny** qui lit le rapport.

Aucune question n'étant formulée, il est passé au vote et accepté à l'unanimité.

**Point 6 : Préavis municipal no 04 / 2020 – Demande de crédit complémentaire pour la finalisation du dossier PACom (Plan d'aménagement communal).**

**Le Président** lit le préavis municipal. Il demande ensuite à **Monsieur Jean-Marc Pillonel**, rapporteur de la commission des finances, de lire le rapport.

Sans remarque, il est passé à la votation. Le préavis est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

**Point 7 : Préavis municipal no 05 / 2020 – Demande de crédit pour la mise en place d'un système de gestion informatique du port et des services – "Gestinerge 4.0".**

Après lecture du préavis ci-dessus, **le Président** donne la parole à **Monsieur Christophe Bonny** de la commission des finances qui lit le rapport.

**Madame Véronique Gut-Lacôte** admet le prix de la mise en exploitation du système de gestion informatique pour un montant de CHF 245'000.00. Elle souhaite des éclaircissements quant aux coûts annuels d'hébergement du site qui se monte à CHF 62'000.00 environ. **Monsieur Christophe Bonny** reprend le texte de la page 4 du préavis et rappelle que ce montant sera porté au budget annuel à partir de 2021, comme mentionné sur le préavis. Il fait remarquer qu'en tant que partenaire avec Groupe E Connect SA de ce nouveau système, la Commune de Chevroux va bénéficier d'un rabais de 50% sur les coûts annuels durant 3 ans. Sans autre remarque, il est procédé au vote et accepté à l'unanimité.

Avant de continuer la séance, **Monsieur Charles-Edouard Bonny** propose de libérer les 2 représentants du Groupe E Connect SA et Madame Anita Vuagniaux en les remerciant d'avoir été présents pour répondre aux éventuelles questions sur les préavis qui les concernaient.

**Point 8 : Communications de la Municipalité**

**Monsieur Jean-Daniel Curchod, Syndic**, excuse les 2 municipaux absents et remercie le Conseil Général d'avoir accepté les 3 préavis proposés. Il confirme que les travaux de réfection du port sont en cours de finition tels que décrits lors du dernier Conseil Général. Il passe la parole à **Monsieur Jérôme Schüpbach**.

Ce dernier informe les membres du Conseil Général qu'en raison de la pandémie, les cartes de relevé des compteurs d'eau seront prochainement mises dans les boîtes aux lettres.

En ce qui concerne la réfection de la route du village, le goudronnage sera entrepris dès ce vendredi 30 octobre. Ensuite, le tronçon allant du cimetière à la ferme de Monsieur Pierre-Yves Wolf sera fermé pour sa réfection.

En raison du COVID-19, concernant l'Éparse (Association intercommunale pour l'épuration des eaux - zone de Payerne - STEP régionale), les différentes séances prévues ont pris un retard considérable pour l'acquisition de terrains. Des informations plus détaillées vous seront communiquées sur les futurs travaux que nous devons entreprendre. Actuellement les conduites prévues pour le raccordement à l'Éparse sont intégrées dans les travaux de réfection de la route du village.

## **Point 9 : Propositions individuelles et divers**

**Le Président** fait part de la réception d'un courrier intitulé "SOS Communes" qui fera l'objet d'un point lors de la prochaine séance du Conseil Général. Il s'agit d'une initiative déposée par un comité qui demande que l'entier de la facture sociale soit reprise par le Canton.

### **Postulat**

**Monsieur Charles-Edouard Bonny** se recuse et donne la parole au Vice-Président **Monsieur Bernard Muller**.

Ce dernier salue l'assemblée et informe celle-ci que **le Président** ayant souhaité présenter un postulat, il s'est donc soumis à l'article 24, du règlement du Conseil Général, à savoir se faire remplacer à la présidence par le Vice-Président.

**Monsieur Bernard Muller** va donner la parole au postulant pour la lecture de son postulat ainsi que les éventuelles réflexions ou remarques le concernant. Ensuite, la parole sera donnée à la Municipalité. En dernier, la décision appartiendra au Conseil Général qui devra choisir s'il souhaite traiter ce postulat ce soir ou le soumettre à une commission ad'hoc et attendre la prochaine assemblée. Les articles 55, 56 et 57 du règlement du Conseil général traitent la manière de procéder.

**Le Vice-Président** donne la définition de ce qu'est un postulat et/ou initiative : "Le postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition, dans un domaine particulier, et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effets contraignants pour la Municipalité si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil Général ou de la Municipalité".

Il passe ensuite la parole à **Monsieur Charles-Edouard Bonny** pour la lecture de ce postulat qui fait partie intégrante du présent procès-verbal. Le postulant attend de la Municipalité qu'elle défende avec rigueur les intérêts du village et qu'elle trouve des compromis acceptables pour le développement touristique et économique de notre commune.

**Monsieur Jean-Daniel Curchod, Syndic**, répond que la Municipalité prend ce postulat pour un soutien dans les démarches à venir. Ce postulat sera analysé et un rapport suivra. En tout état de cause et comme cela a déjà été fait, la Municipalité va se battre "bec et ongles" pour défendre et préserver les intérêts de nos citoyens propriétaires. Il rappelle cependant que les règles imposées sont très strictes et peu négociables et qu'il n'est actuellement pas possible de divulguer ce qui a déjà été entrepris auprès des propriétaires concernés.

**Monsieur Bernard Muller** propose au Conseil Général deux options: première option, voter pour ce postulat et de l'accepter ou le refuser ce soir, deuxième option le renvoyer devant une commission et de décider lors du prochain Conseil d'une entrée en matière.

Le vice-Président passe à la votation et il est décidé à la majorité de renvoyer le postulat auprès d'une commission ad hoc.

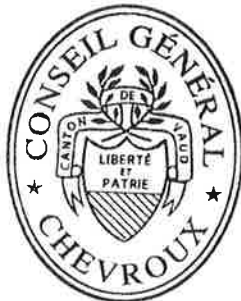
La parole n'étant pas demandée, **le Vice-Président** rappelle que le prochain Conseil Général aura lieu le **lundi 14 décembre 2020**.

La séance est levée à 21.50 h.

Le Président :



Charles-Edouard Bonny



La Secrétaire :



Nicole Ongari